

Sommaire

Principes de l'étude

→ Objectifs de l'étude	Page 2
→ Partenaires de l'étude	Page 3
→ Acteurs et usagers rencontrés	Page 3
→ Coût et financement de l'étude	Page 4
→ Méthodologie	Page 5
	Page 6

Le bassin versant du Léguer : généralités

→ Hydrographie	Page 7
→ Occupation du sol	Page 8
→ Les usages de la rivière	Page 8

Problématiques et enjeux sur le bassin versant du Léguer

→ Problématique hydraulique	
• Protection des biens et des personnes	Page 9
→ Problématique patrimoniale	
1 / • Protection de la ressource piscicole	Page 10
2 / • Gestion conservatoire des habitats exploités par la loutre	Page 14
3 / • Etat, diversité de la ripisylve	Page 16
4 / • Protection des berges	Page 17
5 / • Diversité des boisements adjacents	Page 17
6 / • Aménagement des zones urbanisées	Page 18
7 / • Zones humides et diversité du milieu	Page 19
8 / • Pédagogie et communication	Page 20
→ Problématique usages	
1 / • La pêche	Page 21
2 / • La navigation	Page 23
3 / • La randonnée	Page 24
4 / • L'agriculture	Page 25

<u>De la phase diagnostic à la phase proposition d'actions</u>	Page 26
--	---------

Principes de l'étude

Depuis de nombreuses années, des associations telles que les AAPPMA, Eau et Rivières de Bretagne, et depuis peu, les collectivités s'impliquent dans la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et leurs zones adjacentes.

Les objectifs de ces travaux sont multiples et varient suivant les structures ou personnes qui les effectuent : maintien du milieu naturel dans « un bon état », préservation des ressources piscicoles, préservation des ouvrages, favoriser la fréquentation du public, mise en valeur du patrimoine...

Chacune de ces entités déterminent les lieux, les types de travaux à effectuer, la méthode de restauration à employer, et toutes fonctionnent suivant un programme individuel sans concertation avec les autres usagers de la rivière.

Aujourd'hui, l'agence de l'eau, l'état et les collectivités locales, qui financent une grande partie de ces travaux, souhaitent instaurer une approche concertée de la restauration et l'entretien des cours d'eau.

C'est à l'échelle du bassin versant qu'ils veulent que les tronçons, les parcours à entretenir ou à restaurer soient choisis et cela en concertation entre tous les acteurs et usagers de la rivière, dans le respect du milieu.

Selon les objectifs recherchés et les tronçons définis, les méthodes d'actions de restauration (retour à un état souhaité du cours d'eau), ou d'entretien (maintien de l'état actuel du cours d'eau) ne seront pas les mêmes, elles devront aller dans le sens de l'objectif recherché.

Dans cette perspective, **une étude préalable pour la mise en place d'un plan d'entretien pluriannuel des cours d'eau sur le bassin versant du Léguer a été engagée.**

Objectif de l'étude

- Cette étude doit permettre :

⇒ d'apporter une connaissance détaillée :

- du fonctionnement et de la qualité du milieu aquatique
- de l'état de la végétation rivulaire,
- des usages et des enjeux liés à la rivière .

⇒ de définir et localiser les grands enjeux liés à la préservation des milieux naturels et liés aux usages sur le bassin versant du Léguer.

Partenaires de l'étude

- Cet état des lieux préalable est réalisé en partenariat entre :

- L'Association pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer.

Maître d'ouvrage délégué du projet, pour les collectivités du bassin versant, elle a pris en charge la rencontre des usagers et des acteurs de la rivière afin de leur présenter ce projet, son intérêt pour le milieu, pour les usagers, et de discuter avec eux des usages qu'ils ont de la rivière, des souhaits, des attentes qu'ils peuvent avoir quant à la restauration des cours d'eau par rapport à leur activité.

- La Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Côtes d'Armor

Elle a répertorié l'état de la végétation rivulaire, des berges, l'intérêt des cours d'eau pour la faune piscicole, les obstacles, etc..., par un travail minutieux de terrain. (400 km de cours d'eau parcourus). Cet état des lieux doit permettre d'apporter une analyse de l'état du milieu et de ses potentialités piscicoles. Elle a aidé les AAPPMA à construire la problématique piscicole à inscrire dans le contrat.

- Le GMB (Groupement Mammalogique Breton)

Il a eu la charge de réactualiser le statut de la loutre, de le croiser avec diverses données environnementales du bassin et de proposer des préconisations de gestion des habitats de cette espèce sur le bassin versant du Léguer. (cf : Réactualisation du statut de la loutre d'Europe *Lutra lutra* L. sur le bassin versant du Léguer et recommandations de gestions de ses habitats. L Lafontaine, V Lefèbvre...2000).

Liste des acteurs et des usagers rencontrés

Au cours de l'étude, l'association de la Vallée du Léguer a essayé de rencontrer un maximum d'acteurs et d'usagers de la rivière afin d'être le plus représentatif possible dans la synthèse des attentes et souhaits de ces derniers.

<u>COMMUNES</u>	<u>ACTEURS ET USAGERS</u>
Tonquédec, Ploubezre, Lannion, Vieux Marché, Plouaret, Plounévez Moëdec, Belle Isle en Terre, Ploumilliau, Trégrom, Pluzunet, Louargat, Plougonver, Loc Envel, La Chapelle Neuve, Gurunhuel, Pont Melvez Bulat Pestivien, Maël Pestivien,(SIVOM de Callac) Plougras, Plounérin, Loguivy Plougras	- AAPPMA de Lannion - AAPPMA de Belle Isle en Terre - AAPPMA du Trieux - Michel Termet (garde du CSP) - Clubs de canoës kayak de Lannion et de Belle Isle en Terre - L'ONF - Le comité de bassin versant - Les propriétaires de moulins - La FFRP - ACECA (association des cavaliers de l'extérieur) - Le Pays de Trégor - La fédération de pêche - Des pisciculteurs - Le Centre Forêt bocage (avec la commune) - Le CRIR (centre régional d'initiation à la rivière) - Eau et rivière de Bretagne - La chambre d'agriculture - Les VTT 22 - La fédération de chasse des Côtes d'Armor

Coût de l'étude

Fédération de Pêche :	247 200 F
Groupement Mammalogique Breton :	30 000 F
Association Vallée du Léguer :	62 500 F
Total :	339 700 F

Plan de financement

Agence de l'eau	50%
Ministère de l'Environnement	30%
Total subventions	271 760 F
Total collectivités	55 440F
Communauté de communes de Beg ar C'hra	16 910 F
Communauté des communes du Pays de Belle Isle en Terre	10 811 F
Lannion	17 738 F
Ploubezre	3 326 F
Tonquédec	1 386 F
Pluzunet	1 386 F
Ploumilliau	1 940 F
Pont Melvez	1 386 F
Bulat Pestivien	1 386 F
Maël Pestivien	832 F
Association Vallée du Léguer (pour Ploulech et Guerlesquin qui n'ont pas souhaité participer à l'étude)	3 049 F

Méthodologie

Cette étude préalable se décline en deux phases :

- **la phase diagnostic** qui doit permettre de définir les problématiques et les enjeux liés au milieu et aux usages liés à la rivière sur le bassin versant du Léguer, (le travail de chaque partenaire a fait l'objet d'un rapport diagnostic),

- **la phase proposition d'actions**, qui dans un deuxième temps devra, par la **concertation** entre les acteurs locaux, (à partir du rapport de synthèse), permettre de **proposer** un contrat d'entretien-restauration pluriannuel des cours d'eau du bassin versant du Léguer, en définissant, en quantifiant, en localisant dans l'espace et dans le temps et en hiérarchisant, avec la mise en place de l'évaluation de leur impact sur le milieu, les actions à mettre en oeuvre.

Chaque secteur retenu, le sera suivant un objectif précis, accompagné d'un cahier des charges faisant appel à des méthodes douces d'interventions.

Ce présent document est la synthèse des trois rapports des partenaires pour la phase diagnostic. Il met en évidence trois problématiques majeures :

- hydraulique,
- patrimoniale,
- usages

Ces problématiques sont divisées en enjeux identifiés et localisés sur le Bassin Versant. Ces enjeux sont traduits en grands types d'actions. L'ensemble de ces éléments sont présentés sous forme de tableau se référant à des cartes.

Ce document de synthèse est ainsi la base, pour la validation du diagnostic, par les financeurs, les acteurs et usagers de la rivière et pour engager la phase de concertation entre les acteurs afin d'établir la phase proposition d'actions.

Bassin versant du Léguer : Généralités

Le Bassin Versant du Léguer se situe à l'Ouest du département des Côtes d'Armor. Sa superficie est de 49 354 hectares, il s'étend sur deux départements, 7 cantons, 31 communes. (carte n°1 : localisation du bassin versant et carte n°2 : des communes adhérant à l'association et adhérant au Comité de Bassin Versant).

Hydrographie

Comme la plupart des cours d'eau Bretons, le bassin du Léguer est caractérisé par un réseau de chevelus dense à l'amont du bassin. Le linéaire des cours d'eau du bassin versant est évalué à environ 422 Km. (carte n°3 : du réseau hydrographique).

Les cours d'eau du bassin les plus importants sur le plan de la largeur et des débits, sont le Léguer (cours principal) formé par la confluence du Guic qui vient de Guerlesquin, commune du Finistère, et du Guer qui prend sa source entre Bulat Pestivien et Bourbriac. Le Saint Emilion, le Lan Scalon qui se jettent dans le Guic, le Saint Ethurien, le Frouit et le Min Ran qui se jettent dans le Léguer.

Le territoire du Léguer correspond au prolongement des Monts d'Arrée, les sommets dépassent souvent les 200m et atteignent les 300m au Sud du bassin versant à la limite de partage des eaux. Le bassin amont est très vallonné, à l'aval il est marqué par une succession de plateaux et de vallées encaissées creusées par la rivière. Les fonds de vallées ne sont pas très larges et les rives sont très souvent abruptes.

Le profil en long du Léguer montre une pente d'environ 5%, en moyenne, sur le bassin depuis l'amont jusque la zone estuarienne.

Occupation du sol

Du point de vue des surfaces boisées, le bassin versant est présenté dans l'inventaire des sites naturels des Côtes d'Armor comme une vallée encaissée aux versants boisés. Plusieurs grands massifs forestiers se situent à l'amont du bassin. Les essences les plus représentées sont le chêne pédonculé, le hêtre, le châtaignier, localement on peut trouver des boisements de résineux (mélèze et épicéa). Dans les fonds de vallée, la ripisylve est constituée de saules, d'aulnes, de frênes, de noisetiers mais aussi de plantations de peupliers.

Les zones humides sont aussi très présentes, localisées sur la majeure partie des bas fonds, il en existe de larges zones sur les têtes de bassins.

Du point de vue agricole, les plateaux sont très exploités : maïs et blé sont les principales cultures, les pâtures sont assez nombreuses, il y a beaucoup d'élevages bovins, lait et plusieurs allaitants, des élevages hors sols se sont installés sur le bassin.

En ce qui concerne les fonds de vallées, en général, plus ils sont étroits et leurs versants abruptes, moins ils sont utilisés.

Le réseau bocager est encore bien présent sur l'ensemble du bassin avec toutefois de grandes variations de densité suivant les communes (communes remembrées).

Les usages de la rivière

La qualité de l'eau sur le bassin du Léguer est un enjeu majeur, en effet : plusieurs stations de pompage sont situées sur la rivière et alimentent un grand nombre d'habitations. Un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau est engagé par le comité de bassin versant du Léguer, regroupant les trois syndicats d'eau pompant dans la rivière. L'année 2001 correspond à la troisième année du programme. Certaines actions du contrat entretien-restauration pourront être mises en relation avec le programme mené.

Il existe de nombreuses activités sur la rivière et dans les fonds de vallées telles que la pêche, la chasse, la randonnée pédestre, équestre, le VTT, le canoë Kayak : le côté sauvage, et préservé des fonds de vallées attire beaucoup de monde. La flore, la faune ainsi que le patrimoine bâti y sont très riches. La loutre, le saumon...fréquentent les cours d'eau du bassin versant : Le Léguer a été proposé sur la liste des sites retenus dans le cadre de Natura 2000.

Protection des biens et des personnes

Les berges des cours d'eau du bassin versant du Léguer étant pour la plupart très boisées et la végétation n'étant plus entretenue depuis de nombreuses années, beaucoup de débris ligneux (branches, arbres...) tombent chaque année et sont charriés par la rivière. Suivant la taille de ces débris (grands arbres) les risques peuvent être importants (chocs, barrages, inondations...) pour les ponts, pour les moulins... Il devient alors nécessaire de retirer ces grands débris avant qu'ils ne provoquent des dégâts. Ceci est d'autant plus vrai sur les cours d'eau les plus larges et à plus forts débits qui peuvent facilement les transporter.

Cependant ces arbres permettent aussi de ralentir l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies et de réduire ainsi, par l'amont, l'intensité et le risque d'inondation de certaines zones urbanisées ou habitées.

Problématique	Enjeux	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique hydraulique	Protection des ouvrages, des moulins, des habitations	<ul style="list-style-type: none">- Enlèvement sélectif des encombres en amont et en aval des ouvrages sensibles (risque de barrage à l'amont et faciliter l'écoulement à l'aval) Sélection en fonction :<ul style="list-style-type: none">- de la largeur du cours d'eau- du débit du cours d'eau- de l'ancrage de l'arbre par rapport au risque d'entraînement - Prévention de la constitution d'encombres<ul style="list-style-type: none">→ élimination des arbres à risque (vieux peupliers, arbres malades, penchés...)→ élagage (pour conserver les arbres intéressants) - Plantation de végétation de consolidation (prévention à long terme), (associer une végétation structurant la berge, aux jeunes peupleraies, aux résineux) - Sensibilisation - information (intérêt de la ripisylve, de la diversité, du choix des espèces)

	Protection des zones urbanisées	<p>- Favoriser la capacité d'expansion des crues <u>à l'amont</u> par conservation des encombres quand cela est possible (protection amont) → gestion fine sur certains secteurs présentant les 2 enjeux</p> <p>- Mêmes actions que citées précédemment <u>à l'aval</u> (faciliter l'écoulement de l'eau, protection aval)</p>
--	--	--

Enjeux piscicoles

Vingt et une espèces de poissons ont été recensées sur le bassin du Léguer :

- l'alose (*Alosa fallax*),
- l'anguille (*Anguilla anguilla*),
- le saumon atlantique (*Salmo salar*),
- la lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*),
- la lamproie marine (*Lampetra marinus*),
- la truite de mer (*Salmo trutta trutta*),

- la lamproie de planer (*Lampetra planeri*),
- la truite fario (*Salmo trutta fario*),
- les espèces d'accompagnement de la truite : le chabot (*Cottus gobio*), la loche franche (*Nemacheilus barbatulus*) et le vairon (*Phoxinus phoxinus*),
- le goujon (*Gobio gobio*),

- le gardon (*Rutilus rutilus*),
- le rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*),
- la carpe commune (*Cyprino carpio*),
- la truite arc en ciel (*Oncorhynchus mikiss*),
- l'ombre commun (*Thymallus thymallus*),
- les perches (*Perca fluviatilis* et *Lepomis gibbosus*),
- le brochet (*Esox lucius*),
- le black bass (*Micropterus salmoides*)

Les 6 premières sont des espèces migratrices amphihalines. Les 15 espèces suivantes sont strictement d'eau douce. La composition des peuplements est celle des cours d'eau de type salmonicole qui se caractérisent par des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées. Nous noterons que le Léguer dispose d'une population d'anguille qui semble exempt de contamination par *anguillicola crassus* (selon une campagne du CSP mais qui date de 1996) et dont les effectifs se maintiennent ce qui n'est pas le cas général du contexte breton selon les récentes observations du COGEPOMI (COMité de GÉstion des POissons MIgrateurs). Les populations de ces espèces sont reconnues comme vulnérables à l'échelle nationale, ce qui fait de leur présence sur le bassin du Léguer un fort enjeu patrimonial.

Les neuf dernières espèces de la liste sont atypiques des rivières salmonicoles. Certaines ont été récemment introduites (black bass, ombre, ...) d'autres plus anciennement (brochet, perches, ...). Leur maintien dans le milieu naturel traduit la persistance d'altérations. Ainsi, la présence de gardon, espèce d'eau lente et chaude, apparaît tout à fait inhabituel dans ce type de peuplement piscicole. Cette espèce s'est disséminée dans le réseau hydrographique à partir de plans d'eau et s'y est maintenue à la faveur de modifications d'origine anthropique du milieu naturel (ralentissement et réchauffement des eaux, etc ...). La présence de truite arc en ciel est liée à celle de piscicultures industrielles. Elle est donc accidentelle et son occurrence dépend directement de la proximité de ces établissements, de la nature de leurs infrastructures et de leur production.

En dehors de la truite et du saumon, nous disposons de peu d'études sur l'impact de l'entretien et sur les préférences d'habitats aux différents stades de vie de ces espèces. Leur présence sur le bassin ne doit cependant pas être occultée.

La truite fario

La truite fario est un migrateur holobiotique, c'est à dire qu'elle effectue l'ensemble de son cycle biologique en rivière, entre le cours principal et ses affluents.

A l'échelle d'un bassin versant, la biomasse et la densité de truite augmentent de l'aval vers l'amont et du cours principal vers les affluents. De plus, au sein du réseau hydrographique, il existe une répartition spatiale selon l'âge : la part des juvéniles augmente vers les têtes de bassins qui sont primordiales pour le recrutement en juvéniles tandis que les individus les plus âgés, occupent les parties avals des cours d'eau d'ordre plus élevé.

Ainsi, la structure du peuplement en place généralement observée est la suivante :

- Les ruisseaux et petits cours d'eau du chevelu hébergent une forte proportion de truitelles de l'année (0+), des adultes peuvent y être rencontrés mais en faible quantité.
- Plus en aval, les petites rivières renferment toujours une majorité de truitelles de 1 à 2 étés (1+), la part des adultes devient plus importante en raison de l'augmentation de leur habitat préférentiel ; à ce niveau se superposent les zones de recrutement et de croissances.
- Dans les grandes rivières, la proportion de truitelles de l'année (0+) est généralement faible, le peuplement est constitué d'adultes (> à 2+) et de sub - adultes (2+).

C'est une espèce territoriale, sa densité est fonction de la disponibilité en proie du milieu mais aussi à la quantité d'abris et de caches disponibles : son abondance dépend de la capacité d'accueil du milieu.

Son cycle se déroulant entièrement en rivière, la truite doit pouvoir y trouver au moment opportun des habitats de reproduction, de naissance et de croissance. Les migrations entre les différentes unités du réseau hydrographique ont pour but de satisfaire ses exigences. Ainsi, en hiver, les adultes migrent vers l'amont des ruisseaux pour satisfaire aux exigences de la reproduction. Au printemps puis à l'automne, les juvéniles dévalent vers le cours principal depuis les ruisseaux et affluents, pour gagner des zones favorables à la croissance.

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles des Côtes d'Armor (PDPG) élaboré par la Fédération de pêche, préconise un mode de gestion patrimonial des ressources piscicoles du bassin du Léguer. Ce mode de gestion implique de veiller au bon déroulement de l'ensemble du cycle biologique de la truite pour maintenir ses populations naturelles ce qui nécessite :

- le maintien des fonctions de recrutement et de croissances des juvéniles,
- le maintien d'une capacité d'accueil suffisante pour les adultes et sub - adultes.

Dans le rappel ci dessus des principaux traits de la biologie des différents stades de développement de la truite, il apparaît une différenciation entre les zones de recrutements et les zones de grossissement : les ruisseaux et le chevelu en tête de bassin (cours d'eau d'une largeur inférieure à 2 / 3 mètres) ont pour vocation principale le recrutement en juvéniles tandis que les cours d'eau d'importance plus élevée sont plutôt propices à l'accueil d'adultes et de sub - adultes. Nous noterons qu'une capacité de recrutement en juvéniles existe également aux niveaux des radiers et plats courants des rivières, mais plus faible que sur les têtes de bassins.

A partir des relevés de terrains nous avons donc distingué :

- des zones favorables à la production en juvéniles de truite,

- des zones propices à la fois aux juvéniles et aux adultes.

Cependant, de nombreux facteurs physiques vont intervenir dans la réalisation du cycle biologique :

- présence de discontinuités naturelles ou artificielles (les “ obstacles ”),
- modifications des caractéristiques du cours d'eau et de sa capacité d'accueil sous l'effet d'altérations physiques (les “ recalibrage – curages – rectifications ”, l'encombrement excessif de la rivière, la divagation du bétail en travers du lit mineur et son abreuvement direct à la rivière, ...),
- les caractéristiques naturelles du substrat (les qualités dites « héritées »).

Remarque : parmi les obstacles à la migration, seuls sont indiqués sur la carte ceux infranchissables dont la présence a été jugée dommageable pour les populations piscicoles selon un critère de gain de surface potentiel de production (sources : PDPG + étude buse du CRIR, complétés des observations de terrain pour l'analyse de l'intérêt d'un aménagement / Choix des ouvrages soumis aux AAPPMA et établi en concertation avec le garde du CSP du secteur concerné). En amont de certains obstacles qui disjoignent des zones de recrutement avec celles de grossissement (exemple : chute sur le ruisseau des forges ou sur le St Ethurien qui présente une concentration d'obstacles), il sera nécessaire d'intégrer leur présence au moment de la définition des entretiens en préservant en amont de ceux-ci des habitats propices aux adultes pour maintenir une population isolée mais fonctionnelle.

Le saumon atlantique

Le saumon est un migrateur amphibiotique potamotoque, c. à d. qu'il effectue une partie de son cycle biologique en rivière, pour sa reproduction et l'autre en mer, pour sa croissance. Après un séjour de 1 à 3 années en mer, les adultes regagnent leur rivière natale pour s'y reproduire (phénomène dit de “ homing ”). Pour les cours d'eau bretons la migration à effectuer vers les zones de frayère est courte, peu éloignée de la mer. Deux pics de migration y sont observables : l'un au printemps qui correspond à la remontée des petits et grands saumons de printemps (saumons respectivement âgés de 2 et 3 hivers de mer) suivi au début d'été par celle des castillons (saumons âgés de 1 hiver de mer), l'autre automnale qui correspond à la remontée de gros castillons. De part la forte proportion de femelles et leur capacité de migration en eau douce, les populations de petits et grands saumons de printemps ont un fort potentiel reproducteur. Cependant ils ne constituent pas la fraction majoritaire du stock. Nous noterons que durant son séjour en eau douce le saumon adulte ne se nourrit pas et meurt généralement à la fin de la reproduction

Après sa naissance, le jeune saumon ou tacon, passe une à deux années en eau douce avant de subir une profonde modification physiologique (la smoltification) qui lui permettra de gagner les zones d'engraissement situées en mer.

C'est une espèce qui bénéficie depuis 1997 d'un suivi annuel des effectifs automnaux des populations de juvéniles par pêche d'indice d'abondance réalisés par la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor en collaboration avec le groupement Ouest Grands Migrateurs. Nous retiendrons de ce suivi les potentialités importantes en terme de production de saumon du Léguer et de ses affluents.

Bien que présente sur le bassin et s'y reproduisant, cette espèce n'en demeure pas moins vulnérable au regard de son abondance à l'échelle nationale et locale, ce qui en fait un enjeu patrimonial fort sur ce bassin.

La définition des enjeux pour le saumon est beaucoup plus aisée que pour la truite, en raison de son cycle biologique et de ses préférences strictes d'habitats. Deux enjeux peuvent être reconnus :

- les zones favorables au recrutement en juvéniles : les radiers et rapides des parties fréquentés par le saumon,

	Maintenir des postes favorables à la vie des adultes de saumon	
--	--	--

* Une définition ultérieure des actions sera donnée dans un cahier des charges spécifique

Gestion conservatoire des habitats exploités par la Loutre

La loutre, mammifère piscivore protégé sur tout le territoire national en France depuis l'A.M. du 17/04/81, est une espèce d'intérêt communautaire, sédentaire "depuis toujours" sur le bassin versant du Léguer. C'est un atout majeur pour le territoire. Afin de ne pas troubler la quiétude de ses refuges ("catiches"), de ne pas modifier son habitat, de ne pas menacer l'espèce, de lui permettre de circuler librement y compris vers d'autres bassins versants, il faudra veiller dans toutes les actions engagées, à prendre en compte les besoins de celle-ci. (cf étude GMB).

Le Centre Ouest Bretagne est le noyau principal de la présence de la loutre sur la région, quelques individus aux 100 km². Chaque individu occupe un territoire variant de 10 à 40 km, voir plus lorsqu'il s'agit de mâles.

Cette zone de têtes de bassin leur permet de circuler d'un cours d'eau à l'autre, ce sont des zones favorables à la fréquentation de la loutre : végétation dense, réseau hydrographique dense, accessibilité par l'homme réduite, quiétude des sites... En effet la présence de la loutre est très liée à la tranquillité des lieux. Un cours d'eau longé par un sentier, un axe routier, fréquenté pour des usages récréatifs est largement moins favorable qu'un cours d'eau inaccessible, encombré, dans un fond de vallée « abandonné », où la loutre trouvera suffisamment de gîtes et de caches (sous berges, arbres creux, arbres à réseau racinaire important, etc...) pour le fréquenter et où les risques de mortalité sont moindre (collision routière par exemple...).

La loutre est en bout de chaîne des réseaux trophiques des milieux aquatiques, sa présence sur un cours d'eau reflète la qualité de celui-ci.

Globalement le Léguer est une bonne rivière pour le maintien de l'espèce, à part à l'aval du bassin la loutre est présente partout sur le bassin versant du Léguer.

Problématique	Enjeux	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Gestion conservatoire des habitats exploités par la loutre	<p>- Au regard de la biologie de la loutre... Prise en compte de cet enjeu dans les cahiers des charges sur l'ensemble du bassin versant, quel que soit l'objectif premier visé (halieutique, piscicole...);</p> <p>- réactualisation du statut de la loutre sur le bassin au milieu et à la fin du contrat (approfondissement éventuel sur l'estuaire)</p> <p>- Sensibilisation / information sur l'espèce (en particulier par rapport au piégeage des ragondins) et aux enclos piscicoles</p> <p>.....</p> <p><u>Observation du développement du ragondin</u> Le piégeage non sélectif du ragondin peut engendrer des mortalités de loutre.</p> <p>- Observation des zones de fréquentation, des dégâts occasionnés et de l'importance de la présence des ragondins sur le bassin versant (prévision éventuelle d'une campagne de piégeages) (Actuellement les traces de présence ne sont pas trop importantes, cela ne nécessite pas encore de campagne de piégeage).</p> <p>- Etablir l'inventaire des intervenants éventuels (+/- piégeurs) et formation et suivi technique par le GMB, notamment auprès des pisciculteurs</p>

Etat, diversité de la ripisylve

La végétation de bordure des cours d'eau joue un rôle très important sur la vie de la rivière, elle apporte entre autre ,de l'ombrage, de la nourriture, elle stabilise les berges par le développement de ses racines...C'est aussi un milieu à part entière, riche et diversifié. Cependant, celui ci tend à s'homogénéiser (vieillesse, plantations d'espèces non adaptées) : il serait souhaitable de veiller à conserver ou recréer de la diversité.

L'impact de la végétation directement bordante d'un cours d'eau et l'importance de son état, diffèrent suivant la largeur de celui-ci. En effet plus le lit est large et moins la végétation des parcelles adjacentes peut prendre le relais de la ripisylve dégradée.

La diversification de la ripisylve (essences, âges,...) permettra aussi à terme d'éviter que de trop nombreux vieux arbres ou d'espèces non adaptées aux cours d'eau ne tombent dans la rivière et créent ainsi des risques hydrauliques.

Problématique	Enjeux	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Assurer la diversité de la ripisylve (âge , strate et espèce)	<ul style="list-style-type: none">- Recréer si nécessaire dans la végétation rivulaire existante, des classes de végétations, d'âges de strates et d'espèces diversifiées.<ul style="list-style-type: none">→ exploitation d'arbres vieillissants (sauf enjeu patrimonial)→ plantation de remplacement→ interventions alternées dans l'espace et dans le temps (travaux de type recépage en particulier) - Choisir un site expérimental de traitement de la renouée (limitation de son développement par plantations) - Gestion des boisements allochtones (Eviter la multiplication d'essences non adaptées à la ripisylve) - Sensibilisation et information aux propriétaires (cas des exploitations forestière, des plantations, préservation de la ripisylve)

Protection des berges

Il est constaté notamment sur le cours du Léguer, un problème d'érosion des berges, très visible à certains endroits. Est ce qu'il s'agit là, d'un phénomène général sur le bassin versant ou est ce lié à quelques secteurs spécifiques ?

L'érosion des ces berges libère un grand nombre de sédiments qui peuvent colmater les frayères, mais cela crée aussi un élargissement du cours d'eau (diminution de la lame d'eau, augmentation de la température), et des pertes de terrains plus ou moins dérangeantes. Quels est vraiment l'impact sur le cours d'eau et son fonctionnement ?

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Protection des berges (limiter l'élargissement, éviter la libération des sédiments)	- Etude sur une ou deux zones types (voir s'il s'agit d'un phénomène global dont il faut se soucier pour le bassin versant et éventuellement les actions à entreprendre) - Aménagement de sites spécifiques (Actions au cas par cas suivant la situation de terrain découverte : derrière busage, ancien plan d'eau, érosion de chemin, etc) - Abreuvoirs Animation sur l'ensemble du bassin versant, actions plus fortes sur des zones prioritaires (démonstrations, achat groupé, restauration de berges)

Diversité des boisements adjacents

Il semble intéressant de pouvoir diversifier les stades de boisements naturels en place pour créer des habitats plus favorables à la faune inféodée aux espaces bordant les cours d'eau, tout en combinant les objectifs paysagers, économiques et biologiques.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Diversité dans les parcelles adjacentes du cours d'eau	Site de démonstration sur un tronçon de fond de vallée - Travailler avec les propriétaires sur la gestion de leurs boisements naturels et plantations de fonds de vallée - Exploitation de boisements en patchwork avec valorisation du bois - sentier pédagogique

Aménagement des zones urbanisées

Plusieurs bourgs et villes sont traversés par le Léguer ou ses affluents, la végétation rivulaire naturelle y est plus ou moins présente. Afin d'éviter l'artificialisation trop importante de ces zones, il semble intéressant de les aménager avec des espèces adaptées à la rivière (stabilisation de berges, paysage...) et de rappeler son aspect naturel. A côté de ces lieux habités, se trouvent aussi quelques fois des décharges ou dépotoirs dont certains nuisent à la beauté et la qualité des sites.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Aménagements des zones urbanisées avec une ripisylve adaptée au cours d'eau	- Proposer des travaux d'amélioration ou de maintien de la ripisylve adaptée au cours d'eau (limiter l'artificialisation du cours d'eau) (entretien, plantation, restauration de zones humides...)
	Traitements de certaines décharges	- Enlever certaines décharges qui pourraient nuire aux cours d'eau

Zones humides et diversité du milieu

Outre leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau, les zones humides représentent des milieux très riches et variés aussi bien sur la flore présente que sur la faune qui y vit. Certaines espèces animales ou végétales rares ou menacées, sont dépendantes de ces milieux. Le maintien en état de ces zones ou la restauration de friches herbacées humides seraient un moyen de préserver cette diversité de paysages, de flore et de faune. Ces zones humides jouent aussi le rôle de véritable éponge, régulateur de crue l'hiver, elles permettent le maintien du niveau de l'eau dans les cours d'eau en relargant ce qu'elles ont engrangé à la saison des pluies.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Zones humides : assurer une diversité du milieu (et influencer sur la qualité de l'eau)	- Actions de démonstrations sur le Nénez (actions pédagogiques avec le comité de bassin versant) - Préservation de l'entretien des prairies humides existantes, voir leur restauration (Contrat CTE, autres mesures élargies : financements ?) - Restauration en prairie par la collectivité de sites en friche intéressants (avec gestion extensive par des agriculteurs, ou propriétaires)

Pédagogie et communication

Il semble très important de sensibiliser la population pour une meilleure connaissance des richesses de la vallée du Léguer et au respect des milieux.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique patrimoniale	Opérations - pédagogiques - de communication	- Sensibiliser sur les richesses, les menaces et au respect du milieu naturel (Travail avec les propriétaires, les acteurs, les scolaires) •Réalisation d'un document d'information (lettre, document thématique....) •Organisation de chantier pédagogiques, réunions de terrains... •Projets avec les scolaires du Bassin Versant (programmes adaptés à l'écosystème du Léguer) •Formation sur les textes législatifs

Enjeux halieutiques

La gestion piscicole et halieutique des cours d'eau du bassin versant du Léguer est conjointement assurée par les AAPPMA de Lannion, de Belle Isle en Terre et de Guingamp en amont de la limite de salure des eaux située au pont Ste Anne ce qui est très en retrait du trait de côte (Quartier maritime de Paimpol / décret du 19/11/1859). Ces associations agréées ont pour vocation la valorisation et la protection du domaine piscicole du Léguer et de ses affluents.

D'un point de vue réglementaire, ce domaine piscicole est classé en 1^{ère} catégorie (salmonidés dominants), la pêche de la truite de mer et du saumon atlantique n'étant autorisée que sur le Léguer en aval de l'ancien barrage de Kernansquillec (classement au titre de l'article L. 232 - 6 et Arrêté du 26/11/1987).

Les 2 principales espèces pêchées sont :

- la truite, de mars à septembre sur l'ensemble des rivières,
- le saumon atlantique, uniquement dans la partie définie comme cours d'eau à saumon. Sa pêche fait l'objet d'une réglementation spécifique comportant des jours d'interdiction de pêche, une obligation de déclaration de capture, une fermeture de la pêche des saumons de printemps (saumons de plus de 70 cm) au 15 juin et une réouverture automnale pour la pêche des castillons (saumons d'une taille comprise entre 50 et 70 cm). En plus d'un quota par pêcheur (quotidien et annuel), la pêche au saumon est soumise depuis 1996 à un total admissible de capture (TAC) révisable pendant la saison de pêche, une fermeture de la pêche pouvant être anticipée si ce TAC est atteint. Depuis la saison de pêche 2000, un TAC spécifique a été défini pour les saumons de printemps et pour les castillons. Nous noterons que ce système est établi en cohérence avec la capacité naturelle de production des parties de cours d'eau fréquenté par le saumon et constitue une adaptation de l'usage à la ressource.

En ce qui concerne la gestion du saumon atlantique, plusieurs séries d'actions complémentaires ont été mises en place qui comportent notamment :

- l'aménagement par des passes de la quasi totalité des obstacles à la remontée existant sur le cours principal,
- la réalisation d'une cartographie des habitats piscicoles,
- la mise en place d'un suivi annuel depuis 1997 des populations automnales de juvéniles de saumons selon la méthode des indices d'abondances.

En ce qui concerne la gestion piscicole de la truite, le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicole (PDPG) élaboré par la Fédération de pêche des Côtes d'Armor préconise un mode de gestion **patrimoniale** pour les rivières du bassin versant du Léguer : La production naturelle est adaptée à la capacité d'accueil. Ce mode de gestion nécessite de maintenir les capacités actuelles des cours principaux tout en protégeant particulièrement le chevelu et les têtes de bassin essentielles pour la reproduction de la truite.

Grâce à la collaboration des membres des bureaux des AAPPMA il est possible de distinguer les parties de rivières faisant l'objet d'une pratique de la pêche. Ces secteurs ne présument pas de l'existence de pratiques locales, voir individuelles ("coins de pêche").

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés de pêches participent à l'entretien des berges en recourant au bénévolat et/ou à des entreprises spécialisées.

Tableau synthétique enjeux halieutiques/ grands types d'action

Enjeux	But	Grands types d'actions*
Usages : halieutique	Maintenir des postes propices à la pratique de la pêche	Gestion sélective des encombres et de la végétation des berges ou en surplomb de la rivière.

* Une définition ultérieure des actions sera donnée dans un cahier des charges spécifique

NB : comme cela a été longuement évoqué précédemment, les enjeux halieutiques dépendent fortement des enjeux piscicoles. Pour y répondre, il faut donc prioritairement assurer la présence du poisson sans pour autant négliger de ménager un intérêt technique à la pratique de sa pêche.

La navigation

La navigation sur le bassin du Léguer est possible depuis Belle Isle en Terre jusqu'à Lannion sur le Léguer, à l'amont de Belle Isle en Terre, depuis le pont de la pisciculture de Loc Envel sur le Guic et depuis la pisciculture de Keryas sur le Guer.

Deux clubs sont présents sur le territoire, un à Belle Isle en Terre et l'autre beaucoup plus important, à Lannion.

La navigation depuis l'amont de Belle Isle est assez erratique jusqu'au Losser, la rivière n'a pas toujours des niveaux satisfaisants pour naviguer, quelques particuliers descendent de temps en temps le cours d'eau, simplement une ou deux descentes sont organisées chaque année sur ce secteur pour rejoindre Lannion. Le site de Belle Isle en Terre sert de terrain d'apprentissage et d'entraînement de temps à autre.

A partir du Losser la fréquentation augmente considérablement, en effet le club de Lannion organise très régulièrement des descentes depuis ce pont jusque Lannion (club de pagaies, initiation au canoës...), ce parcours est pour eux **un atout économique**. (surtout en période estivale : location de canoës et organisation de descentes).

Le secteur le plus fréquenté est le parcours aval du pont de Kériel, la section sportive du club de Lannion s'entraîne sur ce secteur (haut niveau). Il est fréquenté quotidiennement.

La majeure partie de la navigation se fait entre le Losser et le stade d'eau vive de Lannion. La fréquentation y est très importante, à la fois par des confirmés mais aussi par des novices.

Une charte des usagers est en préparation entre les canoës et les pêcheurs afin de concilier la navigation avec la pêche et la protection du milieu.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique usages	Permettre la navigation dans de bonnes conditions de sécurité, sur les secteurs fréquentés	<ul style="list-style-type: none">- Retirer les encombres, présentant un danger, qui sont en travers, de part en part de la rivière ou dans les courants. (en tenant compte de l'enjeu patrimonial)- Elaguer les branches et arbres dangereux : dans les zones de drossages (courant fort qui amène les canoës vers la berge), dans les zones entièrement recouvertes par de la végétation très penchée- Voir les possibilités de rendre moins dangereux certains déversoirs

Concilier l'ouverture de la vallée à la randonnée

La randonnée est très pratiquée sur le bassin versant du Léguer. Que ce soit pour les randonneurs pédestres, équestres ou VTTistes, le côté sauvage des fonds de Vallées et la rivière est l'attrait principal de la randonnée. La randonnée représente un atout majeur pour la découverte et la mise en valeur des richesses patrimoniales du territoire. De nombreux secteurs sont très fréquentés d'autres le sont moins voir pas du tout par des randonneurs. Il existe des chemins balisés dits de petites randonnées pédestres (PR) où une action de restauration et de valorisation d'un produit touristique est engagée par la collectivité, dans le cadre de la charte des usagers, et le GR34 (grande randonnée pédestre) longe la majeure partie du Léguer. Les VTTistes et les équestres ont aussi des itinéraires balisés communs ou non avec les autres usagers. Il existe aussi des passages, des morceaux de chemins non balisés mais qui sont employés régulièrement, souvent c'est le passage des pêcheurs qui sert de sentier, ce qui pose quelques problèmes entre les différents usagers. Dans le cadre de la « charte des utilisateurs », des travaux ont été déjà engagés sur certains secteurs de randonnée, afin de pouvoir concilier les différents usages entre eux, et aussi respecter la bordure du cours d'eau.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique usages	<p>Gérer la fréquentation</p> <p>Entretiens paysagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les sentiers de randonnée pédestre GR34 et PR en bordure directe des cours d'eau nécessitant un déplacement seront aménagés dans le respect de la charte officielle du balisage et en concertation avec les différentes associations de la discipline (FFRP, VTT, cavaliers). - Permettre le franchissement de cours d'eau - Canaliser vers les endroits qui peuvent le supporter - Laisser des zones vierges de fréquentation - Entretiens, mise en valeur de sites très fréquentés (exemple : plage de Trégrom) - Ouverture dans la végétation, de points de vue sur le cours d'eau depuis les circuits longeant la rivière (en particulier si éloignement de l'assise de la bordure)

Les parcelles agricoles

Bien qu'il y ait une tendance à l'enfrichement et au boisement des fonds de vallée, il existe encore de nombreuses parcelles agricoles disséminées sur tout le bassin versant. Il s'agit le plus souvent de prairies fauchées ou pâturées, mais aussi des cultures de maïs, de blé qui peuvent poser le problème de pollution directe par les phytosanitaires et nitrates. Les prairies sont souvent clôturées, le passage de pêcheurs, de randonneurs peut créer quelques soucis par endroit, de la même façon des clôtures ne sont pas toujours placées en bordure du cours d'eau, le piétinement et l'éboulement des berges ainsi que l'abreuvement direct sont fréquents. Afin de maintenir ou restaurer, au niveau de ces parcelles, des activités cohérentes avec le milieu et les usages qui y sont faits, des actions pourraient être envisagées.

Problématique	Enjeu	Types d'actions en réponse à l'enjeu
Problématique usages	Concilier l'utilisation d'un passage par les usagers avec le respect de la parcelle	- Mise en place de chicanes - Entretien de la bande laissée pour le passage
	Préserver les prairies d'intérêt biologique contre l'enfrichement	- Voir les possibilités de renouvellement des MAE (contrats E et R) en cours sur le bas Léguer et de mise en place sur l'amont
	Limiter les risques de pollutions ponctuelles et préservation de la ripisylve	- Voir les possibilités de préserver une bande protégée de 10m en bordure des cours d'eau - Limiter le nombre d'abreuvoirs

Se référer aux cartes des prairies et friches, et des berges érodées et abreuvoirs

De la phase diagnostic à la phase proposition d'action

Cette synthèse présente les grands enjeux et les orientations ressortis des trois rapports des partenaires de l'étude.

A partir de celle ci, les acteurs et usagers de la rivière vont pouvoir se réunir pour débattre des orientations et propositions d'actions de l'étude, afin de définir un programme sur cinq ans et hiérarchiser les interventions et les sites sur lesquels ils souhaitent intervenir.

Ils devront choisir d'intervenir ou non sur des tronçons de rivière donnés, suivant un ou plusieurs objectifs, avec des méthodes d'intervention précises et des cahiers des charges détaillés, allant dans le sens de l'objectif pour lequel ils ont proposé l'intervention.

C'est à dire qu'ils devront savoir :

- pourquoi et/ou pour qui ils souhaitent intervenir ? (but, objectif)
- Comment ? (entretien ou restauration avec des méthodes dites « douces »)
- Quand et sur combien de temps ? (saison et étalement des travaux)
- Qui ? (entreprises, bénévoles d'associations)
- Et quels peuvent être les moyens de suivi de l'efficacité des travaux entrepris par rapport à l'objectif recherché ?

A chaque tronçon sera associé un objectif d'intervention (ou de non intervention), avec un cahier des charges précis, des délais pour intervenir et l'estimation financière des travaux à effectuer.

Tout en sachant que le milieu naturel est fragile et que la préservation des habitats, de la flore et de la faune sera la priorité dans le choix de réalisation des aménagements et travaux à venir.

Problématique

Hydraulique

Problématique
Patrimoniale

Problématique usages